



**Proposition d'assurance – Assurance Incendie**

Locataire d'une maison unifamiliale – Mini système au nombre de pièces  
(ABEX 775 – 1er semestre 2018)

**PRENEUR D'ASSURANCE**

Nom :		Prénom :	
Adresse :			N°:
Code Postal :			Localité :
N° de registre national : _____-_____-____		Lieu et date de naissance :	
N° de tél :		@mail :	
Qualité du preneur : locataire d'une maison unifamiliale			

**MODALITES**

Date d'effet :	Langue	FR/NL	Paiement :	Annuel	Trimestriel*
*+ 3 % - fractionnement possible si la prime fractionnée est supérieure à 50 € (ABEX 655) – 58.55 € (ABEX 767).					
Situation du risque (bien)					
Rue :			N°:	Bte :	Etage :
Code postal :		Localité :			
Usage : habitation			Matériaux combustibles : jusqu'à 20 %		
Formule d'évaluation:			Mini système – nombre de pièces		

**DECOMPTE DES PIECES**

Une pièce vide au moment de l'inventaire doit être indiquée en fonction de son affectation passée ou future. Si une pièce est rajoutée en cours de contrat, il faudra en avvertir la compagnie.

<b>PIECES A INVENTIORER DANS TOUS LES CAS</b>	nombre
Séjour (ensemble des livings, salon et salle à manger)	<b>1</b>
Chambre(s) à coucher	
Bibliothèques(s)	
Bureau(x)	
Véranda–si séparée, sert de séjour et si une autre pièce sert de séjour).	
Salle(s) de jeu	
Salle(s) de couture, de repassage, dressing, poolhouse	
Locaux destinés à l'exercice d'une profession libérale	
Garage(s) – même sans communication directe avec l'habitation (autant de pièces que de voitures possibles)	

**PIECES A INVENTORIER SI ELLES SE SITUENT AILLEURS QU'AU SOUS-SOL** (sous le niveau de l'entrée principale) = au niveau de l'entrée principale ou aux étages

Buanderie(s)

Chaufferie(s)

Atelier

Débarras

**TOTAL :**

**PIECES A IGNORER**

Les cuisines, les salles de bains, les locaux de moins de 4 m<sup>2</sup>, les parties communes, les combles, les greniers non aménagés, les annexes non habitables, abris de jardin, serres, pergolas, carports, halls d'entrée et de nuit, paliers.

**PRIME POUR LE BATIMENT – MAISON UNIFAMILIALE - GARANTIES DE BASE**

Primes de base en EUR à l'indice 775 (1er sem. 2018) – impôts et taxes (15,75%) compris

<b>Nombre de pièces</b>	<b>Prime annuelle</b>
<b>3</b>	<b>123,40</b>
<b>4</b>	<b>134,73</b>
<b>5</b>	<b>150,92</b>
<b>6</b>	<b>188,12</b>
<b>7</b>	<b>226,97</b>
<b>8</b>	<b>234,97</b>

*SIGNATURES*

**Nom et prénom**

**Signature** (précédée de « *lu et approuvé* »)  
Je soussigné déclare les données exactes.  
Pour accord, le

Informations importantes :

La SA Charley Assurances est un courtier d'assurance indépendant situé au Quai Andreï Sakhavov, 30 à B-7500 Tournai. ☎ : **0800 82 078** - @ mail : [info@charleyassurances.be](mailto:info@charleyassurances.be)  
Son numéro d'agrément FSMA est le 24859 A. Tournai Assurances est un marque de la Financière du Beffroi SPRL n° d'entreprise 562 889 116 (actionnaire unique de Charley Assurances SA n° d'entreprise 439 665 069).

La présente proposition n'engage ni la compagnie ni la SA Charley Assurances.

Le tarif est la résultante d'une analyse de différentes compagnies d'assurances sur base des barèmes, des couvertures et des services offerts.

Charley Assurances se réserve le droit d'orienter le client vers la compagnie qu'il estime être la meilleure pour répondre aux attentes du candidat locataire

Dès le contrat accepté par la compagnie d'assurance, le bureau prendra contact avec l'assuré pour lui proposer les couvertures complémentaires utiles : contenu, vol, Protection Juridique, etc .... Si le client souhaite souscrire ces garanties immédiatement, il peut contacter la SA Charley Assurances.